

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MAI 2014**

Présents : CHOVIN Claude, BONNARDEL Alain, DEMEUSY Antoine, GOUDARD Danielle, GRANDOUILLER Gaël, HOURDOU Philippe, LINQUETTE-SCHOEPFER Laurence, MALLET Cécile, MOTTET Hugues, PRADON Régis, ROUX Isabelle, SAUZET Véronique, ZARROUG Zoulikha

Excusés : SANTUCCI Françoise (pouvoir à MALLET Cécile), CHOVIN Daniel (pouvoir à GRANDOUILLER Gaël)

Secrétaire de Séance : Cécile MALLET

A 19h, monsieur le Maire ouvre la séance, le quorum étant atteint
Le compte rendu du conseil municipal du 22 avril est approuvé

1) Création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juin 2014.

Monsieur le Maire indique que suite à l'appel de candidature publié en vue du recrutement d'une secrétaire de mairie à temps non complet, plusieurs candidats ont adressé leur offre.

Cinq candidates ont été reçues par Cécile MALLET ET Claude CHOVIN. A l'issue de ces entretiens, c'est la candidature de Elisabeth VIAL qui a été retenue. Madame VIAL habite Barcelonne où elle est élue . Elle fait actuellement des remplacements dans les Mairies d'Ourches et de Beaumont-lès-Valence. Elle démarrera son service à la mairie de Marches dès le lundi 2 juin 2014.

Madame VIAL occupe le grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, en conséquence il s'agit de créer ce poste à compter du 1^{er} juin 2014.

Adopté à l'unanimité

2) Augmentation de la durée de travail du poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe et diminution de la durée de travail du poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à partir de septembre 2014

Madame MALLET explique que cet agent va participer à l'animation périscolaire les lundis, mardis et jeudi de 15h30 à 16h30. En conséquence il convient de majorer la durée de travail du poste d'adjoint d'animation pour la porter à 33.5 heures hebdomadaires. En contrepartie la durée de travail du poste d'adjoint technique sera diminuée pour tenir compte des souhaits de l'agent et sera portée à six heures par semaine.

Les travaux correspondants seront effectués par un autre agent.

Ces modifications sont acceptées à l'unanimité.

3) Création de trois postes en contrats aidés pour les services périscolaires à compter de la rentrée de septembre

Madame MALLET rappelle que suite au départ en retraite de Madame Denise Besqueut et du fait de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, il convient d'adapter l'organisation des activités périscolaires et de créer trois emplois en contrats aidés à compter de la rentrée de septembre 2014.

1^{er} poste affecté à la garderie.

Ce poste a vocation à remplacer Denise BESQUEUT.

Pour tenir compte des impératifs liés à la réforme des rythmes scolaires, il convient de renforcer le volume d'heures hebdomadaires du contrat, jusqu'alors occupé à 26 heures hebdomadaires. En effet, c'est un contrat de 31 heures hebdomadaire qui doit être proposé, répondant à la fois à la nécessité d'ouvrir la garderie le mercredi (matin et fin de matinée), et de solliciter l'agent pour animer des ateliers TAP (dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires). C'est aussi sur ce poste que sont réaffectés les 3 heures de ménage de l'agent technique en charge de la maternelle PS/MS.

Il convient de souligner que l'agent qui doit tenir ce poste à la rentrée est titulaire du BAFA.

2^{ème} poste : le poste d'agent technique et d'animation pour la classe GS/CP.

Ce poste ne connaît pas d'évolution du volume horaire hebdomadaire qui est fixé à 27 heures. Il a en charge l'animation en classe aux côtés de l'enseignante responsable des GS/CP, l'aide au service, à la surveillance et à l'animation durant la pause méridienne à la cantine et le ménage des toilettes des classes, de la salle des fêtes et la bibliothèque.

3^{ème} poste : un poste d'animateur-coordonnateur

Engendré par la mise en œuvre des rythmes scolaires, ce poste a pour objectif la préparation, l'organisation, l'animation, le suivi et la coordination générale des Temps d'Activités Péri-éducatifs (TAP). De surcroît, l'animateur-coordonnateur participera au service, à la surveillance et à l'animation durant la pause méridienne à la cantine, à la garderie du soir et assurera le ménage des salles utilisées dans le cadre des TAP.

Ce poste est créé pour une durée de 20 heures hebdomadaires.

Adopté à l'unanimité

4) Composition de la Commission Communale des Impôts Directs

Il convient de désigner 24 personnes pour la composition de la Commission Communale des Impôts Directs., 12 titulaires et 12 suppléants.

Les douze titulaires sont :


ANDRE Maurice, BONNARDEL Michel, KETTERER Daniel, BELLIER Jean-Pierre, DEVEAUX Mickaël, PRADON Michèle, MALLET Cécile, OLLAT Christian, CHABERT Christine, BENOIT Sylvie, PAIN Jean-Paul, GALLIX Laurent .

Les douze suppléants sont :

PRADON René, BLANCHON Alain, PAIN Marie-Pierre, GRIMAUD Cécile, SANCHEZ Daniel, SIMON Roger, COLLION Alain, VINAY Michel, PRADON Jean-Marie, MOTTET Hugues, BONHOMME Arlette, CHATELAN Jean.

Séance levée à 20h30

La secrétaire de séance :
Cécile MALLET



Le Maire :
Claude CHOVIN

